



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2024 – 8H30 MOLINES EN QUEYRAS

Présents : ALLAIX Romain, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, FOUQUE Christian, GARCIN Michel, GARCIN Valérie.

Absents : ARMANET Carole (pouvoir donné à FOUQUE Christian), GICQUEL Mathieu, HOUSSET Raphaël, ROUX Delphine

Secrétaire de séance : BONNIN Gilbert

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 mai 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 21 mai 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 03 juillet 2024

Madame le Maire propose d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal de la séance du 03 juillet 2024.

Vote : Pour à l'unanimité

3/ Aménagement communal aux normes accessibilités

Madame le Maire rappelle les enjeux de cet aménagement. Dans un contexte de service à la personne, il s'agit d'offrir à la population un service pour tous qui s'inscrit dans un cadre local. La pièce maîtresse du projet demeure la mise aux normes d'accessibilités avec des travaux :

- Charpente par la couverture en bois mélèze protégeant la rampe d'accès
- Maçonnerie pour la création d'une rampe d'accès

Les dépenses totales s'élèvent à 102 327.60 €. 80% sont subventionnés par l'état, la région et le département. Les 20% restant sont à la charge de la commune, pour un montant de 20 464.50€.

Vote : Pour à l'unanimité

4/ Attribution du marché de travaux pour l'aménagement d'un appartement aux myosotis

Madame Le Maire rappelle qu'un avis d'appel public à concurrence a été publié et envoyé le 04/03/2024. La date et l'heure limite de réception des plis ont été fixées au 05/04/2024 à 12h.

Madame le Maire rappelle que la remise des plis a eu lieu et que la commission d'appel d'offres réunie le 18/04 à 17h.

Une phase de négociation a été lancée et la commission d'appel d'offre s'est de nouveau réunie le 09/07 à 8h pour examiner les différentes offres. La consultation a fait l'objet de plusieurs lots. Après analyse des différentes offres, il résulte que les lots sont attribués aux entreprises et d'autres en négociation :

Lot 1 – DEMOLITIONS : **FAP pour un montant de 19 750 €**

Lot 2 – MENUISERIES EXTERIEURES : **FAP pour un montant de 16 082 €**

Lot 3 – ELECTRICITE : **ALBERT Christophe pour un montant de 15 314 €**

Lot 4 – PLOMBERIE : **TONDA BARBESIER pour un montant de 12 713 €**

Lot 5 – CLOISONS : **HM RENOVATION pour un montant de 24 222 €**

Lot 6 – MENUISERIES INTERIEURES : **HM RENOVATION pour un montant de 44 426.50 €**

Lot 7 – PEINTURE : **HM RENOVATION pour un montant de 13 519.50 €**

Lot 8 – CARRELAGE : à l'entreprise **HM RENOVATION pour un montant de 7 507.66 €**

Lot 9 – ISOLATION THERMIQUE : **lot non pourvu**

Lot 10 – ITE COPROP : **lot non pourvu**

Vote : Pour à l'Unanimité

5/ Modification des modalités de mise en œuvre des CET (compte épargne-temps).

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le compte épargne-temps (CET) est ouvert aux agents titulaires et contractuels justifiant d'une année de service. L'initiative en revient à l'agent qui formule sa demande à l'autorité territoriale.

La réglementation fixe un cadre général mais il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités d'applications locales.

Vote : Pour à l'unanimité

6/ Modification des statuts de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras

Madame le Maire informe qu'il s'agit de modifier les statuts de la communauté de communes du Guillestrois-Queyras dans les domaines suivants :

- En matière de politique de la ville :
 - o Mise en œuvre, développement et coordination de toutes actions d'intérêt communautaire en direction des jeunes dans le cadre de la Convention territoriale globale et de tout autre dispositif contractuel ou non. Les actions d'intérêt communautaire ont les caractéristiques suivantes :
 - o actions résultant d'une prise en compte globale des problématiques de la jeunesse sur le territoire.
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.
- Groupements de commandes.

Vote : Pour à l'unanimité

7/ Aide aux familles pour les forfaits de ski Alpin 2024/2025

Après échanges avec les exploitants des remontées mécaniques, la Communauté de communes a décidé de reconduire l'aide aux familles pour les forfaits de ski alpin.

Elle consiste à fournir aux enfants du Guillestrois-Queyras, de 5 à 18 ans, des forfaits de ski alpin pour la saison d'hiver 2024/2025, leur donnant accès aux domaines de la Forêt Blanche et du Queyras au prix unique de 80 euros par enfant (tenant compte de la participation de la Communauté de communes).

L'accès à ces sites est gratuit pour les moins de 5 ans (nés à partir du 1^{er} janvier 2020).

Madame le Maire propose d'apporter une aide supplémentaire dans ce cadre et précise les conditions de prise en charge :

- Les bénéficiaires sont les enfants de 5 à 18 ans (nés entre 1^{er} janvier 2007 et le 31 décembre 2019) ;
- Le forfait d'accès à ces domaines pour les moins de 5 ans est gratuit ;
- L'aide est accordée aux familles du territoire, dès lors qu'au moins un des deux parents y réside de façon permanente, à l'année. Et également aux familles dites saisonnières, dès lors qu'au moins un des deux parents travaille sur le Guillestrois-Queyras

La Commune participe à hauteur de 60 euros, reste à la charge des familles 20 euros par enfant.

Vote : Pour à l'unanimité

8/ Groupement de commandes pour la mise en oeuvre d'une mutuelle communale sur le Guillestrois-Queyras.

Le constat de déficit en termes de couverture santé au niveau national, notamment pour les publics les plus démunis, conduit de plus en plus de communes à rechercher des solutions adaptées.

Créées pour venir en aide aux plus modestes, les mutuelles communales ont vocation à être ouvertes à tous.

Pour y adhérer, une seule condition doit être respectée à savoir résider sur le territoire de la commune qui propose le dispositif.

Il s'agit de pouvoir jouer sur l'effet de groupe pour pouvoir négocier des tarifs plus intéressants et en faire bénéficier les publics les plus modestes.

Vote : Pour à l'unanimité

9/ Demande de subvention pour l'achat d'un vélo électrique

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de solliciter une subvention auprès du département des Hautes Alpes, dans le cadre de l'achat d'un vélo électrique.

Le coût de l'achat est de 3 749.17 €, la subvention demandée au département représente 50% de l'opération, soit 1 874.58 €. Le reste étant pris en autofinancement.

Vote : Pour l'unanimité

Questions diverses :

- Projet d'installation de bornes de vente des forfaits de ski sur les stations du Queyras
- Restauration de la passerelle sur le canal de Pierre Dimanche.
- Signalétique routière, dossier en cours, travaux prévus en septembre.
- Vernissage de l'exposition culturelle le 15 juillet à 18h à la bibliothèque.
- Campagne de goudronnage envisagée durant l'été et l'automne sur la commune.
- Première tranche de renouvellement du réseau AEP de Fontgillarde prévue à l'automne.

Prochain conseil municipal le mardi 9 septembre 2024 à 8h30

Fin de la séance à 10h.

Le Maire

GARCIN Valérie

